



Pour les pratiquants autonomes, vous pratiquez cet itinéraire sous votre propre responsabilité, n'hésitez pas à faire appel aux services professionnels.

Le pratiquant autonome (non encadré par un professionnel) devra, avant d'entamer la descente du canyon, en plus des précautions habituelles (météo, équipement nécessaire...) aller consulter le niveau des débits entrants. Pour une pratique autonome, se renseigner sur les éventuelles restrictions d'accès du canyon (arrête municipal, préfectoral...). La lecture du niveau de ces débits entrants lui permettra, en fonction de leur valeur et de son niveau de maîtrise dans l'activité, de décider d'effectuer ou non la descente. Toutefois des conditions particulières et exceptionnelles peuvent rendre un passage très aléatoire malgré un débit faible (arbre en travers, bloc créant un siphon...). Le pratiquant devra donc garder son esprit de discernement et de jugement. Le canyonisme reste une activité dont la sécurité repose sur l'expérience et la maîtrise.

Les personnes non autonomes ou ayant un doute sur leurs compétences doivent utiliser les services d'un professionnel,

Pour tout renseignement : **Vertical Aventure**
tél. **06 63 70 36 25**.
Téléphone secours 18 ou 112

